

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 15  
 Vote pour : 15  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :  
 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

*Séance du 08 AVRIL 2021*

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N°</u> 39/2021</b>	<b>Objet : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020</b>	<b>7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES</b>
------------------------------	--	--

Le conseil municipal,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
 Constatant que le compte administratif se présente ainsi:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 715,25
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) (+ résultat CCAS)	147 113,66
C <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	328 829,94
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) (+ résultat CCAS) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	84 957,84
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-317 005,20
Besoin de financement F. = D. + E.	232 047,36
AFFECTATION = C. = G. + H.	328 829,94
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	232 047,36
2) H. <u>Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	96 782,58
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme exposé ci-dessus.

### Décision

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme exposé ci-dessus.

La Maire



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021.



La Maire

Françoise PLAT